

FONDS DE DOTATION IFRI

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008

Déclaré le 22 décembre 2010 à la préfecture de Paris - N° parution au JO 20110050



Siège Social

27, rue de la Procession
75015 PARIS



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013



SOFIDEEC
BAKER TILLY

Société d'Expertise Comptable
et de Commissaires aux Comptes
138, bd Haussmann - 75008 PARIS
Tél. 01.42.99.66.44 - Fax 01.42.89.31.63

Société Anonyme au Capital de 1.400.000 €uros - 652 059 213 R.C.S. PARIS - SIRET 652 059 213 00023 - NAF 6920Z

Aux Membres
du **Fonds de dotation IFRI**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels du **Fonds de dotation IFRI** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

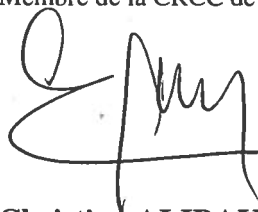
III- VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 13 janvier 2014

Pour SOFIDEEC Baker Tilly
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Paris



Christian ALIBAY
Directeur Général Délégué
Expert-comptable, Associé
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Versailles

Fonds de dotation

Bilan au 31 décembre 2013

ACTIF	2013		2011-2012 net
	brut	net	
ACTIF CIRCULANT			
Valeurs mobilières de placement	231 663	231 663	224 400
Disponibilités banque	510 116	510 116	309 890
TOTAL ACTIF CIRCULANT	741 779	741 779	534 290
TOTAL ACTIF	741 779	741 779	534 290

PASSIF	2013	2011-2012
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds de dotation	660 000	530 000
Réserves	842	842
Excédent/déficit de l'exercice	73 618	842
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	734 460	530 842
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 464	2 392
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
État/organismes sociaux et fiscaux	2 056	1 056
AUTRES DETTES		
Créditeurs divers	2 800	
TOTAL PASSIF	741 779	534 290

Fonds de dotation

Compte de résultat 2013

	2013	2011-2012	2013	2011-2012
Achats				
Autres achats et charges externes	27 457	2 502		
Fournitures non stockables	32		100 000	0
Locations matériel	167		100 000	
Frais colloques	4 882			
Honoraires	4 796	2 392		
Frais acte	50	110		
Déplacements missions et réceptions	17 524			
Services bancaires	4			
Impôts et taxes				
Salaires et charges de personnel				
Engagements à réaliser				
Dotation aux amortissements et provisions				
Charges de gestion	4 447	0		
Droits Auteurs	4 447		1	
Charges d'exploitation	31 904	2 502	100 001	0
Charges financières				
Charges exceptionnelles				
Impôts sur les bénéfices	1 743	1 056	7 263	4 400
Résultat	73 618	842		
TOTAL	107 264	4 400	107 264	4 400
Subventions				
Ressources propres				
Affectation Dons 2013				
Reprise de fonds dédiés				
Reprises de provisions				
Produits de gestion				
Ressources d'exploitation			100 001	0
Produits financiers				
Produits exceptionnels				
TOTAL	107 264	4 400	107 264	4 400

Fonds de dotation IFRI

Annexe aux comptes annuels

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont le total est de 741.779 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 73.618 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Préambule

Le Conseil d'administration de l'Institut Français des Relations Internationales réunie le 25 octobre 2011 avait décidé :

- de créer un fonds de dotation dénommé « Fonds de dotation IFRI », dédié au soutien des travaux de recherche et débats dans le domaine des relations internationales en vue de renforcer l'ouverture et la stabilité du système international.
- de lui allouer une dotation initiale de 250.000 euros.

Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels du Fonds de dotation IFRI ont été arrêtés en conformité avec les principes comptables français applicables aux fonds de dotation, définis par le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 du Comité de la Réglementation comptable et l'avis 2009-01 du 5 février 2009 du Comité National de la Comptabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La méthode du P.E.P.S. (Premier Entré, Premier Sorti) est retenue pour leur évaluation lors des cessions.

Au 31 décembre 2013, le fonds de dotation dispose de placements de trésorerie dont le détail est présenté ci-dessous :

Nature des placements	Valeur Comptable brute	Valeur Comptable nette	Valeur Estimative
• CAT	225 280	225 280	225 280
Total	225 280	225 280	225 280

Rubriques	Valeur Comptable nette	Valeur Estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice	220 000	
Acquisition de l'exercice		
Cession de l'exercice en prix de vente		
Reprise et dépréciation sur titres cédés		
Plus-value sur cessions de titres :		
- Détenus au début de l'exercice		
- Acquis dans l'exercice		
Variation de la dépréciation du portefeuille		
Autres variations de plus-values latentes		
- Sur titres acquis dans l'exercice		
- Sur titres acquis antérieurement		
Autres mouvements comptables	5 280	
Montant à la clôture de l'exercice	225 280	

La valeur d'inventaire des titres est évaluée à la date du 31 décembre 2013.

DOTATIONS ET DONS

Le fonds de dotation IFRI s'est vu allouer par ses fondateurs, une dotation consommable de 250.000 euros. Sur décision du Conseil d'Administration, cette dotation augmentée des dons et libéralités reçues, sera transférée en ressources au compte de résultat à hauteur du montant des frais de fonctionnement du fonds et des missions sociales telles que prévues au budget prévisionnel.

Au cours de l'exercice, le Fonds de dotation IFRI a reçu des dons pour un montant de 230.000 euros qui ont été affectés à la dotation. Le Conseil d'Administration du 14 novembre 2012 a décidé à l'unanimité un prélèvement de 100 000 € sur la dotation en 2013 afin de financer les activités du Fonds.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dotations initiales et complémentaires sur l'exercice clos au 31 décembre 2013 :

Dotation	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Utilisations	Solde à la fin de l'exercice
Total	530 000	230 000	100 000	660 000

État des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques :			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			
Montant des prêts accordés dans d'exercice			
Remboursements des prêts dans d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	Plus 1 an 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 464	2 464		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociales et autres organismes sociaux				
État et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les sociétés	2 056	2 056		
- Autres impôts, taxes assimilées				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 800	2 800		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	7 320	7 320		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 464
Dettes fiscales et sociales	2 056
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : Néant)	2 800
TOTAL	7 320

Charges et produits constatés d'avance

Rubriques	Charges	produits
Charges / produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

Ventilation des recettes

Répartition par secteur d'activité	Montant
Dons	
Quote-part de dotation consommable virée au résultat	100 000
Produits financiers sur placements	7 263
TOTAL	107 263

Répartition par marché géographique	Montant
France	107 263
Étranger	
TOTAL	107 263

Impôts sur les revenus mobiliers

Les statuts du fonds prévoient la possibilité de consommer sa dotation en capital. Le Conseil d'administration du fonds de dotation a décidé d'opter pour la consommation des dotations reçues.

En conséquence, les revenus du patrimoine du fonds sont assujettis à l'impôt sur les sociétés des organismes sans but lucratif (article 206-5 du CGI). Le détail de l'impôt dû au titre des revenus de capitaux mobiliers de l'exercice est le suivant :

Titres	Produits Financiers	Taux	Impôts
Compte à terme	7 263	24%	1 743
Total	7 263	24%	1 743

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Engagements approuvés au 31 décembre 2013	0
TOTAL	0

Dont concernant :

- les dirigeants
- les filiales
- les participations
- les autres entreprises liées

Dont engagements assortis de sûretés réelles

Engagements reçus	Montant
Engagements de versement de dotations complémentaires	0
TOTAL	0

Dont concernant :

- les dirigeants
- les filiales
- les participations
- les autres entreprises liées

Dont engagements assortis de sûretés réelles

Rémunération des organes de direction

Au titre de l'exercice, les membres du Conseil d'Administration du Fonds de dotation IFRI n'ont pas perçu de rémunération, ni ne bénéficient d'avantages en nature.

Contributions volontaires

L'IFRI a mis à disposition gratuitement, des locaux au profit du Fonds de dotation. pour la période du 01/01/2013 au 31 décembre 2013.

Effectif moyen

Néant